



## Interdiction d'utiliser l'interphone

Par **inosis**, le **03/01/2015** à **13:23**

Bonjour, le représentant du Syndic de l'immeuble que loue une amie vient de placer une affiche dans l'entrée de l'immeuble stipulant qu'il fallait fermer à clé jour et nuit la porte, de plus (chose complètement folle) il interdit strictement l'usage de l'interphone la nuit. En as-t-il le droit?  
Merci.

Par **HOODIA**, le **04/01/2015** à **09:57**

Manifestement un problème de sécurité en ce qui concerne la fermeture de la porte ....  
Pour l'interphone , cela parait difficile en pratique d'interdire l'utilisation la nuit ?  
IL faut une résolution dans les deux cas ,et ceci concerne votre bailleur.

Par **domat**, le **04/01/2015** à **17:36**

bjr,  
le syndic ne peut pas prendre ce genre de décision si elle n'a pas été voté au préalable par l'A.G. des copropriétaires.  
Cdt